

Plan de cours

CRI 3900 : Justice des mineurs

Professeure : Estibaliz Jimenez Ph. D

Horaire et lieu : Les mercredis à 8h30 au local B-3265

**Disponibilités : Sur rendez-vous, courriel : estibaliz.jimenez@umontreal.ca,
Bureau : C-4116**

1. Description du cours

Le cours est centré sur les deux principaux domaines de compétence de la justice des mineurs au Québec: l'intervention en matière de protection de la jeunesse (les mesures de protection) et l'application de la loi auprès des jeunes contrevenants (les mesures pénales). Pour chacun des deux volets, il s'agit d'initier l'étudiant au cadre juridique, notamment la *Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ)* et la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA)*, au processus judiciaire devant la Chambre de la Jeunesse, aux rôles et responsabilités de divers acteurs (la police, le juge, le directeur de la protection de la jeunesse, les délégués à la jeunesse, les éducateurs en centre jeunesse, les agents de relations humaines, etc.) et aux institutions spéciales pour les mineurs (institutions de garde et ressources d'hébergement).

2. Objectifs du cours

- ❖ Comprendre les principes fondamentaux de la justice des mineurs au Québec
- ❖ Comprendre le régime pénal particulier à l'égard des jeunes contrevenants
- ❖ Comprendre les différences entre le système de justice pénale pour les adolescents et le système pour adultes notamment à l'égard des objectifs, des procédures judiciaires et des peines qu'ils comportent
- ❖ Analyser l'application du processus de détermination de la peine et les objectifs recherchés par celui-ci
- ❖ Analyser les mesures de protection et les pouvoirs d'intervention auprès des enfants en situation de compromission
- ❖ Susciter une réflexion critique quant aux divers aspects étudiés dans le cours
- ❖ Présenter les différents rôles que les criminologues peuvent jouer dans le cadre de la protection de la jeunesse et les jeunes contrevenants, particulièrement les éducateurs en centre jeunesse, les agents de relations humaines les délégués à la jeunesse, etc.

3. Méthodes pédagogiques

Exposés magistraux avec questions/réponses. Des documents audiovisuels seront présentés ainsi que des conférenciers apportant leur expérience pratique dans le domaine seront invités. La participation des étudiant(e)s est vivement encouragée. À cette fin, celles-ci et ceux-ci devront lire le recueil préparé par l'enseignante dans lequel certaines lectures leur seront indiquées pour chaque séance. Les acétates du cours seront accessibles sur Web-CT et ce, au fur et à mesure que la session progressera.

4. Évaluation

Deux examens évaluant les connaissances et la compréhension de la matière. Ils porteront sur la matière vue en classe (cours magistraux et conférences) ainsi que sur les lectures obligatoires.

- **L'examen intra trimestriel (40%)** aura lieu le **12 octobre**. Il portera sur la première partie du cours (*LPJ*).
- **Le deuxième examen (60%)** aura lieu le **14 décembre**. Il portera sur la deuxième partie du cours (*LSJPA*).

Forme d'examen : Les examens combinent des questions objectives (de type vrai ou faux) ainsi que des questions à court et long développement et des études de cas ou de décisions de la chambre de la jeunesse.

L'étudiant(e) aura droit à toute la législation (**non annotée**) étudiée en classe pour répondre aux questions d'examens.

Note sur l'intégrité, le plagiat ou la fraude : Tous les étudiant(e)s sont invité(e)s à consulter le site web <http://integrite.umontreal.ca> et à prendre connaissance sur le *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*. **Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'université.**

5. Lectures obligatoires

- ❖ Recueil de texte « **CRI3900 : Justice des mineurs** » par Estibaliz Jimenez, en vente à la librairie de l'Université de Montréal.
- ❖ Législation canadienne (*Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*), québécoise (*Loi sur la protection de la jeunesse*) et internationale (*Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant*) pertinente;
 - La procuration du *Code criminel, codification bilingue* (Thomson-Carswell) est fortement suggérée;
- ❖ Jurisprudence;
- ❖ Articles des médias.

6. Services de soutien à l'apprentissage

- ❖ Centre de soutien aux études et de développement de carrière (CSEDC) : www.csedcumontreal.ca/apprentissage
- ❖ Centre de communication écrite : www.cce.umontreal.ca
- ❖ Direction des bibliothèques : www.bib.umontreal/db/apprendre.htm

7. Contenu et calendrier

Cours 1. Mercredi 7 septembre.

Introduction

Présentation du plan de cours. Objectifs du cours. Modalités d'évaluation.

Présentation de lois relatives à la justice des mineurs.

PREMIÈRE PARTIE : LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

Cours 2. Mercredi 14 septembre.

La Loi de la protection de la jeunesse. Situations de compromission et notion de protection.

Lecture obligatoire :

- Jugement 1 : Protection de la jeunesse — 09657, 2 mars 2009

Cours 3. Mercredi 21 septembre.

Processus d'intervention en protection de la jeunesse. Rôle et intervention du Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ).

Lecture obligatoire :

- Jugement 2 : Protection de la jeunesse — 091216, 24 mars 2009
- Jugement 3 : Protection de la jeunesse — 091590, 12 mars 2009

Cours 4. Mercredi 28 septembre.

Processus d'intervention en protection de la jeunesse (suite). Projets de vie permanents. Rôle et intervention des agents de relations humaines (ARH) à la DPJ.

Conférencier invité *: Martin Denis, Conseiller aux stages, Centre jeunesse de la Montérégie

Lecture obligatoire :

- Tourigny, Marc et al. (2006). « Facteurs associés à la décision de recourir au tribunal de la jeunesse lors de l'orientation des mesures de prise en charge », *Criminologie*, vol.39, n°1, 2006, p.129-150.
- Nadeau, Jean-Benoît (2003). « Dessine-moi une famille », *L'Actualité*, 15 juin 2003.
- Noël, Louise (2008). *Récits d'adoption : cinq aventures familiales*. Montréal, Béliveau, pages 34-69.

Cours 5. Mercredi 5 octobre.

Ressources d'hébergement. Rôle d'éducateur en centre jeunesse.

Conférencier invité*: François Desjarlais, éducateur et spécialiste en activités cliniques (SAC) au Centre Jeunesse de Montréal.

Lecture obligatoire :

- Théberge R. et al. (2005), «L'apport des criminologues dans les centres jeunesse», *Défi Jeunesse*, vol. XII, No1, pages 30-32.

EXAMEN INTRA. Mercredi 12 octobre.

DEUXIÈME PARTIE : JUSTICE PÉNALE POUR LES ADOLESCENTS

Cours 6. Mercredi 19 octobre.

Présentation de la LSJPA : perspective historique, principes, objectifs et application.

Lecture obligatoire :

- «La criminalité juvénile et l'opinion publique», chapitre 3 (p. 17-25) de: CANADA, Chambre des communes (1997). *Le renouvellement du système de justice pour les jeunes*, 13e rapport du Comité permanent de la justice et des questions juridiques. Ottawa: Chambre des communes.

Cours 7. Mercredi 26 octobre.

Mesures extrajudiciaires

Conférencière invitée* : Julie Fournier, Agente de quartier, SPVM.

Lecture obligatoire :

- TRÉPANIÉ, Jean (1996). «Réflexions sur les sanctions imposées aux jeunes contrevenants», dans *Intervention socio-judiciaire en matière de comportements déviants chez l'adolescent* (p. 7-47). Sherbrooke: Fondation Charles-Coderre (Faculté de droit, Université de Sherbrooke).

PÉRIODE D'ACTIVITÉS LIBRES : 24-30 OCTOBRE

Cours 8. Mercredi 2 novembre.

L'organisation du système de justice pénale et le processus judiciaire pour les adolescents. La détention avant le procès.

Lecture obligatoire :

- TRÉPANIÉ, Jean (2005). Les transformations du régime canadien visant les jeunes contrevenants : les frontières de la justice des mineurs en mutation. *Revue de droit pénal et de criminologie*, 85/6, 559-602.

Cours 9. Mercredi 9 novembre.

Détermination de la peine et les peines applicables aux adolescents.

Lecture obligatoire :

- Association des centres jeunesse du Québec, *Étude du projet de loi C-4 : Loi modifiant la LSJPA et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois, présentés au Comité de la justice et des droits de la personne*, 13 mai 2010.
- Association québécoise Plaidoyer-Victimes (AQPV), *Projet de loi C-4 : Loi modifiant la LSJPA et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois, Commentaires présentés au Comité de la justice et des droits de la personne*, Chambre des communes, 13 mai 2010.
- Regroupement des Organismes de justice alternative du Québec (ROJAQ), *Étude du projet de loi C-4 : Loi modifiant la LSJPA et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois, présentés au Comité de la justice et des droits de la personne*, 1^{er} juin 2010.

Cours 10. Mercredi 16 novembre.

Détermination de la peine et les peines applicables aux adolescents (suite).

La place de la victime dans le système de justice pour les adolescents.**

Lecture obligatoire :

- Jugement 4 : LSJPA-0926, 28 mai 2009
- Jugement 5 : LSJPA-0772, 27 novembre 2007

Cours 11. Mercredi 23 novembre.

Le régime de l'assujettissement des adolescents à une peine pour adultes.

Visionner l'émission Huis-Clos, sur Télé-Québec

<http://video.telequebec.tv/video/6190/une-peine-d-adulte-pour-un-jeune-de-14-ans-etes-vous-pour-ou-contre>

Cours 12. Mercredi 30 novembre.

Garde et surveillance. Le rôle du délégué à la jeunesse.

Conférencière invitée* : Sophie Massé, déléguée à la jeunesse au Centre Jeunesse de Montréal.

EXAMEN FINAL: Mercredi 14 décembre.

* : La journée d'intervention du (de la) conférencier (ère) peut varier dépendant de sa disponibilité.

